

Neurologie

OC-AC-N-2 Parésie-paresthésie transitoire sur ICT > 48 heures ou à répétition

Priorité : 1

Professionnels habilités : Infirmière clinicienne travaillant à l'accueil clinique de l'Hôpital régional du CSSS de Rimouski-Nelgette

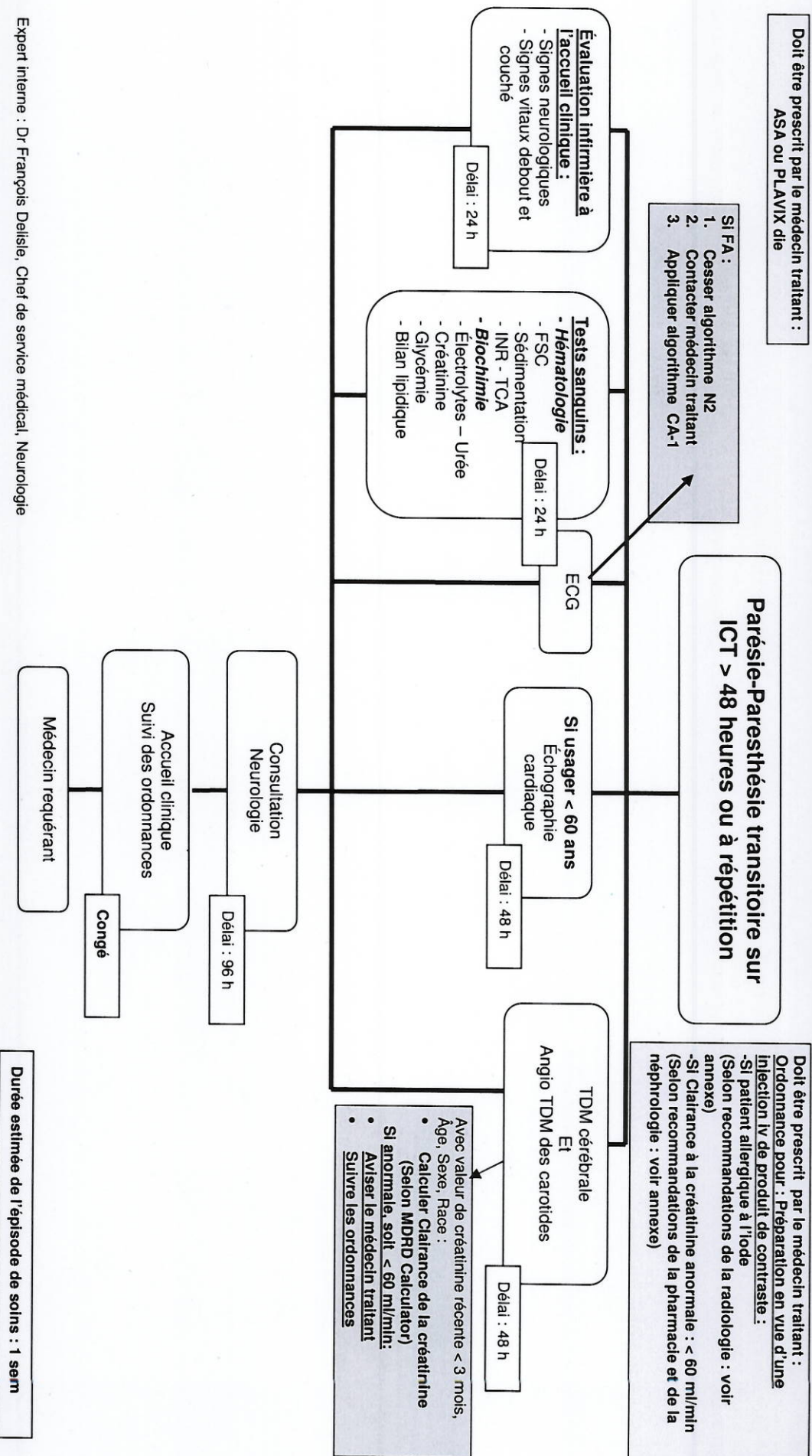
Clientèle visée : Usager ≥ 18 ans pour lequel un diagnostic de parésie-paresthésie transitoire sur ICT > 48 heures ou à répétition, en phase subaiguë, a été posé par le médecin traitant

Indications : Usager qui requiert une prise en charge pour une investigation clinique dans un délai de 24 heures.

Conditions : Répondre aux critères d'admissibilité du service de l'accueil clinique et être référé par le médecin généraliste traitant. Prendre ASA ou Plavix sur une base quotidienne.

Contre-indications : Si présence de contre-indications : diriger le patient à l'urgence et aviser médecin traitant.

Activités réservées : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.



Expert Interne : Dr François Delisle, Chef de service médical, Neurologie